

Boekbesprekingen - Comptes rendus

Christoph HORN, Augustinus, *De civitate dei*. (Klassiker Auslegen Bd. 11). Berlin: Akademie Verlag, 1997; VII, 308 S. (ISBN: 3-05-002871-8). DEM 29,80,-

Ce recueil d'articles sur la *Cité de Dieu* est édité dans la série "Expliquer les classiques" dont le but est d'introduire le lecteur à une oeuvre qui vaut la peine d'être connue. Après une introduction par C. Horn, une dizaine d'auteurs ont la parole. Il va de soi que tous les articles n'ont pas la même valeur, mais l'ensemble mérite bien d'être publié tant que nous ne disposons pas d'une étude complète sur le *De civitate Dei*. Karla Pollmann étudie la transformation par Augustin des vues romaines sur l'État et l'histoire: les vertus et la piété, le culte des dieux, l'histoire de l'Empire. L'attitude d'Augustin n'est pas purement négative. Pollmann souligne qu'Augustin, dans les livres I-V, se réfère surtout à Salluste. E. Fortin traite de la justice comme fondement de la communauté politique. Augustin ne s'est jamais fait d'illusions sur la justice dans l'Empire romain. Mais il ne croyait pas non plus que le christianisme serait capable de créer un monde parfait. S. Peetz aborde le problème de la liberté chez Augustin. Si l'on fait une distinction entre *vouloir* et *pouvoir*, entre *liberum arbitrium* et *voluntas*, les textes d'Augustin gagnent beaucoup en clarté et en cohérence. L'homme peut savoir ce qu'il doit faire, mais cela ne veut pas dire qu'il puisse le faire effectivement. La prescience divine ne supprime point la liberté humaine. Dieu sait que l'homme commettra un péché volontairement, mais cela n'est pas la même chose qu'être contraint à pécher. There-se Fuhrer décrit l'attitude, positive aussi bien que négative, d'Augustin envers la philosophie platonicienne dans la *Cité de Dieu*. C. Horn examine d'une manière poussée la signification du *cogito* augustinien (*De civitate Dei* XI,26) et les interprétations diverses données par les spécialistes modernes. Entre Augustin et Descartes il y a au moins cinq concordances. Mais il y a aussi quelques divergences entre le *cogito* cartésien et augustinien qui peuvent expliquer pourquoi Descartes s'est distancié d'Augustin. En tout cas, chez Augustin la conclusion "ergo sum" n'est pas à prendre dans un sens solipsiste. Ce qu'il veut c'est arriver à la certitude de l'existence d'une réalité spirituelle qui mène finalement à la découverte de Dieu. Maria Bettetini parle du choix des anges dans le cadre des thèmes comme le mal, la matière et la liberté (livres XI-XII). Le mal n'est pas une substance et ne coïncide nullement avec la matière. Le mal est une privation et une perte. Néanmoins, Augustin croit à une harmonie cosmique fondée sur l'omnipotence divine. Concernant notre connaissance de Dieu, l'auteur

ajoute quelques remarques sur la théologie négative. Augustin évite tellement de porter atteinte à la toute-puissance de Dieu qu'il s'approche dangereusement du prédestinarianisme. Tandis que nombre de philosophes grecs ont considéré l'absence de connaissance comme cause du mal, Augustin a radicalisé la liberté de la volonté. La bonté de l'être humain dépend finalement de son amour. J. van Oort consacre quelques pages à l'idée et aux sources des deux cités. Il donne des remarques judicieuses sur le sens du mot *civitas*. C. Horn s'arrête à l'idée augustinienne de l'histoire et montre qu'un triomphalisme chrétien ou l'idée des *tempora christiana* sont étrangers à Augustin. Bien qu'il ne se soit pas intéressé à des événements historiques comme tels, on trouve chez lui quelque chose qu'on pourrait appeler "histoire universelle". Il aborde l'histoire d'une manière éthique car c'est l'amour qui détermine les deux cités. Heidegger a bien vu qu'Augustin défend une conception eschatologique de l'histoire. D. Burt s'étend sur la cité de Caïn et les origines de la société civile. Une société neutre est inconnue d'Augustin; c'est en vain qu'on cherche un *tertium quid* entre la cité céleste et la cité terrestre chez lui. Tous les biens, temporels aussi bien qu'éternels, sont bons. Ce qui importe, c'est la manière dont l'homme emploie ces biens, comme des moyens ou comme des fins. W. Geerlings constate une évolution dans la doctrine de la paix et de la guerre chez Augustin. D'abord il croyait que le sage pouvait réaliser la paix ici-bas; mais plus tard il a abandonné cette opinion, car il y aura toujours une lutte intérieure dans l'être humain. Geerlings dit aussi qu'on ne peut considérer Varron comme source du livre XIX du *De civitate Dei*. G. Krieger et R. Wingendorf traitent de la théorie augustinienne (qui n'est pas simple) du droit naturel (livre XIX). Chez les anciens, le droit naturel était à la base de la possibilité de la perfection humaine finale ou du bonheur final. Mais selon Augustin, *recte vivere* est la condition indispensable pour atteindre la perfection finale. D'où la question: cette perfection est-elle quelque chose de l'homme ou de Dieu? En théorie, l'ordre naturel est identique à la loi éternelle. Mais dans l'ordre pratique la situation est différente. Là l'aide divin est absolument nécessaire. Les vertus deviennent de vraies vertus si elles se placent sous l'amour de Dieu. La volonté a une priorité vis-à-vis de la connaissance, ce qui correspond à la primauté théologique de la pratique. Ainsi Augustin se distancie des cadres anciens, parce qu'il attribue plus d'autonomie à la nature qui se trouve désacralisée chez lui. O. Höffe étudie l'aspect eschatologique de la conception augustinienne de l'État. La question que Höffe veut élucider est la suivante: la morale (ou: la justice) est-elle essentielle à une définition de l'État, ou peut-on le définir comme donnée purement politique sans se référer à des normes morales? L'auteur cherche la réponse dans une distinction entre une séparation

relative et une séparation totale entre morale et droit. Il est clair que dans le *De civitate Dei* la justice personnelle de l'empereur ne forme pas la base de l'État; mais il est clair aussi qu'Augustin refuse de considérer l'État totalement détaché de la justice personnelle ou politique. À cause du caractère eschatologique de la cité de Dieu un empereur chrétien ne peut prendre soin que d'une justice relative, car la justice absolue n'existera qu'après cette vie dans le bonheur éternel. De nouveau, nous trouvons ici une certaine séparation entre l'Église et l'État chez Augustin, mais sans que l'on peut le considérer comme le père de l'État libéral moderne.

Leuven

T.J. VAN BAVEL, O.S.A.

Ralph WEINBRENNER, Klosterreform im 15. Jahrhundert zwischen Ideal und Praxis. Der Augustinereremit Andreas Proles (1429-1503) und die privilegierte Observanz. (Spätmittelalter und Reformation. Neue Reihe, 7). Tübingen: J.C.B. Mohr (Paul Siebeck), 1996; XII, 284 p. ISBN 3-16-146621-7.

In der vorliegenden Doktorarbeit beabsichtigt R. Weinbrenner die Wechselwirkung zwischen der Observanz als angestrebtem Ideal und angestrebter Lebenshaltung einerseits und der privilegierten Observanz als Vereinigung im Orden der Augustinereremiten in Deutschland andererseits zu beleuchten, indem er das Leben und das (noch nicht edierte) Werk des Andreas Proles erforscht. Dabei hat der Autor deutlich vor Augen, die Beziehungen des Proles zu den Werken anderer Ordensleute nachzuweisen und damit den umfassenden Charakter des Observanzideals zu betonen. Auch wünscht er, sich Einsicht in die Art und Weise zu verschaffen, wie die Wechselwirkung zwischen dem angestrebten Ideal und der Notwendigkeit zur Organisation das Theologisieren des Proles in den verschiedenen Stadien und Verhältnissen seines Vikariats befruchtet hat. Die gründliche Untersuchung besteht aus vier Teilen.

Die Einleitung bietet eine knappe Synthese der Gesichtspunkte, mit denen die Observanz als Abteilung im Rahmen des Ordensverbandes, als Lebenshaltung und als ein von Landesherren angestrebtes Ziel untersucht worden ist; auch der Autor hat sich diese Gesichtspunkte zu eigen gemacht, um des Werk des Proles zu erforschen.

Im ersten Teil werden die Strukturlinien des Observanzideals wiedergegeben, wie sie sich in vielen Orden während der ersten Hälfte des 15. Jahrhunderts in Deutschland kundtaten. Manchmal etwas weitschweifig,